

PLATEFORME DE BIOLOGIE IN VIVO

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)

TITRE :		NO PNF :	
ENTRETIEN DU SECTEUR QUARANTAINE		800-OPE-17	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	RÉVISION :	DATE :	PAGE :
2004-10-01	5	2023-10-05	1 DE 6

APPROBATION

DIRECTRICE DES OPÉRATIONS: Manon Valiquette	SIGNATURE : 	DATE : 2023-10-05
CHEF DE SERVICE VÉTÉRINAIRE : Julie Gervais	SIGNATURE : 	DATE : 2023-10-05

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : ENTRETIEN DU SECTEUR QUARANTAINE		NO PNF : 800-OPE-17
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05
		PAGE : 2 DE 5

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION

- 1.1 Objectif
- 1.2 Application
- 1.3 Information générale
- 1.4 Droit d'accès
- 1.5 Matériel
- 1.6 Définitions

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

- 2.1 Général
- 2.2 Entretien des salles d'hébergement et des SAS du secteur quarantaine
- 2.3 Entretien de la laverie côté propre et stérilisation (local S2-322-4), de la laverie côté souillé (local S2-324-4), des corridors et des entrepôts du secteur quarantaine
- 2.4 Désinfection des salles d'hébergement et des SAS du secteur quarantaine
- 2.5 Entretien des vestiaires, salle de bains et douche

3.0 RÉFÉRENCES

4.0 FORMULAIRE

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : ENTRETIEN DU SECTEUR QUARANTAINE	NO PNF : 800-OPE-17	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05 PAGE : 3 DE 5

1.0 INTRODUCTION

1.1 Objectif

Décrire une procédure normalisée de fonctionnement pour l'entretien du secteur quarantaine.

1.2 Application

Cette PNF est une directive de l'administration de la plateforme de biologie in vivo (PBIV) et doit être appliquée par tous les employés et les usagers de l'animalerie.

1.3 Information générale

Lorsqu'une personne fait face à une situation où cette PNF ne peut être respectée, elle doit immédiatement en référer à son supérieur.

Cette PNF respecte en tout temps les règles régies par les responsables de la santé et sécurité au travail (SST) de l'Université de Montréal.

1.4 Droit d'accès

1.4.1 Tout usager devra :

- A) Lire les PNF.
- B) Suivre une formation sur place donnée par une personne dûment mandatée.
- C) S'acquitter de ses responsabilités.

1.4.2 Responsabilités

Les personnes ayant accès à la PBIV sont responsables de la qualité de leur environnement, de la sécurité qui y règne et de son entretien minimal. Tout comportement fautif ou négligent face aux animaux ou aux équipements sera rapporté au chef de service vétérinaire ou à la directrice des opérations – Plateformes scientifiques. Cette personne pourrait se voir interdire l'accès à la PBIV.

1.5 Matériel

1.5.1 Appareils/Instruments/Équipements

N/A

1.5.2 Documents

N/A

1.5.3 Formulaires spécifiques à cette PNF

N/A

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : ENTRETIEN DU SECTEUR QUARANTAINE	NO PNF : 800-OPE-17	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05 PAGE : 4 DE 5

- 1.5.4 Autres PNF reliées
800-OPE-15; Ronde quotidienne et horaire d'entretien.
800-EQU-13; Enceintes de sécurité biologique : utilisation et entretien.

1.6 Définitions

- 1.6.1 Définitions spécifiques
N/A

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

2.1 Général

Afin de diminuer les risques de contamination des salles d'hébergement, des vestibules et des corridors du secteur quarantaine, un entretien régulier doit être effectué.

L'entretien est sous la responsabilité du personnel attitré à ce secteur.

Dans le cas de bris dans les infrastructures (plomberie, électricité, ventilation, etc.), communiquer avec le responsable soins animaliers et infrastructures.

2.2 Entretien des salles d'hébergement et des SAS du secteur quarantaine lorsque des animaux y sont hébergés

- Balayer le plancher une fois par jour et après les changements de cages ou les manipulations importantes d'animaux dans les salles d'hébergement.
- Le plancher est ensuite lavé à l'aide d'une vadrouille en microfibre et d'un produit désinfectant.
- Vérifier les dates d'expiration du matériel en disponibilité dans la salle et retirer tout équipement expiré.
- Laver une fois par semaine les portes, les poignées de porte, le verre, les grilles de ventilation, les surfaces de travail, armoires, etc., à l'aide d'un produit nettoyant approprié.
- Vider les poubelles au minimum une fois par semaine ou au besoin.
- Vérifier les lave-yeux au deux semaine.
- Nettoyer les surfaces en acier inoxydable, les vitres et les hottes hebdomadairement

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : ENTRETIEN DU SECTEUR QUARANTAINE		NO PNF : 800-OPE-17
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05
		PAGE : 5 DE 5

2.3 Entretien de la laverie côté propre et stérilisation (local S2-322-4), de la laverie côté souillé (local S2-324-4), des corridors et des entrepôts du secteur quarantaine (lorsque des animaux y sont hébergés)

- Balayer le plancher une fois par jour.
- Laver ensuite le plancher à l'aide d'une vadrouille en microfibre et d'un produit désinfectant. Nettoyer une fois par semaine les portes, les poignées de porte, le verre, les grilles de ventilation à l'aide d'un produit nettoyant approprié.
- Vider les poubelles à la fin de chaque période de travail.

2.4 Désinfection des salles d'hébergement et des vestibules du secteur quarantaine

- Lorsqu'une salle d'hébergement se vide et qu'il n'y reste plus aucun animal, la salle peut être désinfectée avant d'y introduire une autre colonie.
- Lorsqu'une décontamination est requise, procéder par fumigation au Virkon. Laisser déposer les particules toutes une nuit et nettoyer les surfaces le lendemain.
- Nettoyer les surfaces en acier inoxydable et en verre.

2.5 Entretien des vestiaires, salle de bains et douche

- Effectuer l'entretien une fois par semaine ou au besoin et remplir de matériel.
- Vider les poubelles une fois par semaine ou au besoin lorsque requis.

3.0 RÉFÉRENCES

N/A

4.0 FORMULAIRE

N/A